

2024-90



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 19 septembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2024-90 : Décision modificative n° 1 – Budget principal

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur

Vu la délibération n° 2024-38 du 4 avril 2024 portant vote du budget principal – Budget 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, pour permettre la prise de participation de la CCFU au capital social de la SPL « Grand Anancy Tourisme » (acquisition de 4 actions à un prix unitaire de 1 000 €, correspondant à un total de 4 000 €),

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**adopter** la décision modificative n° 1 du budget principal 2024 telle que présentée ci-après,
- pour sa section d'investissement à la somme de **0.00 €** :

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	VOTE	Chapitre	Libellé	VOTE
21	Immobilisations corporelles	-4 000,00 €			
26	Participations et créances rattachées à des participations	4 000,00 €			
Total des dépenses réelles		0,00 €	Total des recettes réelles		0,00 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	Total des recettes d'ordre		0,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN